

COMMISSION NATIONALE DE DÉONTOLOGIE DE LA SÉCURITÉ

Saisine n°2009-193

DECISION

de la **Commission nationale de déontologie de la sécurité**

à la suite de sa saisine, le 26 octobre 2009,
par Mme Dominique VERSINI, Défenseure des Enfants

La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 26 octobre 2009, par Mme Dominique VERSINI, Défenseure des Enfants, des conditions de l'intervention de fonctionnaires de police, alors que M. et Mme G., accompagnés de leurs quatre enfants mineurs, se trouvaient à l'accueil de la mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Marseille, le 2 octobre 2009.

> DECISION

Par un courrier du 17 novembre 2009, M. G. a indiqué à la Défenseure des Enfants qu'il ne souhaitait pas donner de suites à sa saisine. Avec l'accord de la Défenseure des Enfants, la Commission procède au classement sans suite de cette affaire.

Adopté le 14 décembre 2009.

Pour la Commission nationale de déontologie de la sécurité,

Le Président,

Roger BEAUVOIS